

# NOTE D'INFORMATION

## Février 2015

> 16 <

Le 03/02/15

### CHAMPIONNAT DE LIGUE **ÉPÉE DAMES** ÉQUIPES

#### DIMANCHE 8 MARS 2015

(en remplacement du 7 février 2015)

**JUNIORS DAMES ÉQUIPES**  
Appel : 10h00 - Scratch : 10h15

**51 avenue Pierre Brossolette**  
**94100 SAINT MAUR**

Inscription obligatoire pour les équipes : 30 €uros  
(pas d'engagement sur place pour les équipes)

Inscriptions en ligne sur le site de l'Extranet de la FFE : avant le jeudi 5 mars à 23h59.

- ✓ *Décision du CD du 19 septembre 2011 : Dans le cas où un tireur n'a pas été engagé dans les délais impartis (jeudi avant minuit) et à l'aide du système des engagement en ligne, celui-ci pourra participer à l'épreuve après s'être acquitté d'un droit d'engagement égal à 5 fois le droit d'engagement prévu à payer sur place lors de son engagement.*
- ✓ *Pour être accepté à la compétition, le tireur concerné **devra avoir prévenu la commission epee.dames.creteil@free.fr** pour l'Épée Dames (avec copie à [escrime@leac-escrime.fr](mailto:escrime@leac-escrime.fr)) de son engagement hors délai (par mail ou téléphone) ; à défaut, il ne sera pas accepté.*
- ✓ *Décision du CD du 16 janvier 2012 : Dans le cas où un ou plusieurs tireurs, d'un club engagé à l'épreuve est absent, le responsable du club doit s'acquitter des droits d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés absents, sous peine de non engagement des tireurs présents. Si les responsables du club sont absents le droit pour le club à participer à la compétition de ligue suivante quelles que soient l'arme et/ou la catégorie est assujéti au paiement des droits d'engagement à la ligue, concernant la compétition incriminée. Le comité directeur a cependant atténué ce dispositif, et admet qu'une dérogation exceptionnelle pourra être accordée aux clubs à condition de prévenir la commission d'armes par mail, la veille de la compétition.*

